

# Lettre d'inFO... FO !

N°09 – 21 Octobre 2009

Mes chers(es) camarades,

Je vous transmets les informations concernant les activités de notre groupement départemental.

Pour voir l'agenda [cliquez ici](#)

Pour voir les prévisions [cliquez ici](#)

Lors des réunions pour organiser les syndicats entrant en intercommunalité au 1 janvier 2010, nous avons commencé un travail de comparaison des acquis qui doit être élargis à l'ensemble du département. À ce propos, je souhaiterais que tous les syndicats fassent des recherches sur un certain nombre de sujets.

ODJ de la réunion du 22 [cliquez ici](#)

Courrier modèle demande d'info [cliquez ici](#)

Je vous rappelle que le comité confédéral national (CCN) s'est réuni il y a quelques jours, la non-participation de notre organisation aux différentes initiatives (manifestations saute-mouton, grève éparpillée, etc...) a été confirmé.

Pour voir la résolution du CCN [cliquez ici](#)

Mes camarades, je vous rappelle qu'il est important d'aller au devant des agents pour expliquer la position de notre organisation. Pour ce faire, je vous transmets d'un tract modèle.

(Il sera également en pièce jointe sous Word pour pouvoir le modifier).

Pour voir le tract [cliquez ici](#)

Le GD a participé à la conférence des groupements départementaux qui s'est tenu à Dinard du 12 au 15 octobre dernier. On participé : Fabrice Baudequin (trésorier), Kathy Teston (SG GD santé), Pascal Robert (SG GD public). Deux autres camarades de notre département y ont participé dans le cadre de leur mandat régional : Jean Roland Michel (délégué fédérale région parisienne) et Gérard Oudin (trésorier régional). Merci à Kathy pour son compte-rendu.

Pour le lire [cliquez ici](#)

Vous trouverez également différentes informations concernant :

La PM de Bordeaux en grève [cliquez ici](#)

Le fichage des syndicats [cliquez ici](#)

La prime à la bonne santé !! [cliquez ici](#)

La maltraitance travail [cliquez ici](#)

Santé et sécurité au travail [cliquez ici](#)

Bonne lecture...

Amitiés syndicalistes  
Pascal ROBERT

# Agenda d'inFO... FO !

## JEUDI 8 OCTOBRE 2009

- ✉ Réunion des membres du conseil régional à Paris

## VENDREDI 9 OCTOBRE 2009

- ✉ Prise de contact avec le secrétaire général de l'union départementale
- ✉ Préparation et organisation de la réunion sur l'intercommunalité du lundi 12-10-2009
- ✉ Mise à jour du blog du GD (prévision réunion cadre)
- ✉ Courrier pour le délégué fédéral de la région parisienne (nouvelles désignations CRO et CDR)

## LUNDI 12 OCTOBRE 2009

- ✉ RDV avec des agents de la ville de Tremblay en France pour qui souhaitent créer un syndicat

## MARDI 13 OCTOBRE 2009

## MERCREDI 14 OCTOBRE 2009

## JEUDI 15 OCTOBRE 2009

- ✉ Conférence des départementaux à Dinard

## VENDREDI 16 OCTOBRE 2009

- ✉ Mise à jour du blog départemental
- ✉ Rendez vous avec Mme Tissot concernant la mise en place des chèques vacance (ANCV)
- ✉ Elaboration d'un tract départemental : « pour FO la solution... c'est la grève ! »
- ✉ RDV avec le SG de l'UD concernant la commande des agendas du GD
- ✉ Préparation et organisation de la réunion du 22-10-2009 envois des convocations et ordre du jour

## LUNDI 19 OCTOBRE 2009

- ✉ Assistance aux syndicats de Montreuil concernant la rédaction d'un courrier demande de documentation.
- ✉ Rencontre avec les camarades secteur de la santé
- ✉ Intervention auprès du Maire de Pantin concernant une demande d'audience (futur président de l'intercommunalité)
- ✉ RDV avec la secrétaire générale de l'union locale de Sevran.
- ✉ Intervention auprès du Maire de Tremblay-en-France concernant une demande d'audience (futur président de l'intercommunalité)

## MARDI 20 OCTOBRE 2009

- ✉ Réunion des cadres à St Denis
- ✉ rendez-vous avec le syndicat de Blanc Mesnil
- ✉ Envoi texto pour venir chercher les tribunes fédérales

## MERCREDI 21 OCTOBRE 2009

- ✉ Intervention auprès du Maire de Sevran concernant le comportement du président du CTP envers notre élue.
- ✉ Assistance au syndicat de Sevran pour la rédaction d'un communiqué (non respect de l'élue FO au CTP)
- ✉ Assistance au syndicat de Villepinte concernant la rédaction d'un préavis de grève (pour l'attribution de la NBI)
- ✉ Assistance au syndicat de Blanc Mesnil concernant la saisine de la commission de réforme interdépartementale

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

# Agenda prévision d'inFO... FO !

<b>DATE</b>	<b>HORAIRES</b>	<b>ACTIVITE</b>	<b>LIEU</b>
6 NOVEMBRE 2009	MATIN	BUREAU GD	Pirogue
17 NOVEMBRE 2009	APRES MIDI	FORMATION	Pirogue (1 <sup>er</sup> étage)
<b>DATE</b>	<b>HORAIRES</b>	<b>ACTIVITE</b>	<b>LIEU</b>
17 DECEMBRE 2009	MATIN	COMMISSION CONTROLE FINANCES	Pirogue
17 DECEMBRE 2009	APRES MIDI	CA/GD	Pirogue (1 <sup>er</sup> étage)

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

# ORDRE DU JOUR

**Réunion départementale  
22 octobre 2009  
13h30 à 17h00  
Centre Interdépartemental de Gestion (CIG)  
157, avenue Jean Lolive,  
Salle Pirogue 1<sup>er</sup> Etage  
93698 -PANTIN- Cedex**

- ↪ **Présentation de la « boîte à outils »**
- ↪ **Informations concernant la trésorerie**
- ↪ **Discussions sur le fonctionnement de nos CTP et CHS**
- ↪ **Mise en place d'un tableau comparatif concernant :**

**LES PRIMES**

*Avoir les délibérations concernant les régimes indemnitaires ou un échantillon très complet des feuilles de paye. Savoir si la délibération prévoit un régime indemnitaire modulable en fonction de la présence ou de la notation*

**LES CONGES**

*Avoir les notes de services, livret individuel, etc...  
Congés concernés : RTT, ATT, événements familiaux, maladie, heures supplémentaires, congés bonifiés, jours de formation - préparation concours, jours de médaille, etc...*

**ÉVALUATION/NOTATION**

*Se procurer la procédure, voir s'il est prévu une incidence sur les primes*

**COMITE D'OEUVRES SOCIALES**

*Se procurer des statuts, avoir toutes les prestations, etc...*

**TEMPS DE TRAVAIL**

*Avoir la délibération ou une note de service*

**MUTUELLE**

*Savoir s'il y a une prise en charge municipale et connaître les modalités*

**CHEQUE REPAS/CHEQUE VACANCES**

*Savoir si c'est mis en place dans les collectivités et connaître quels moyens ont les agents pour se restaurer*

**PASSAGE D'ECHELON**

*Connaître les modalités dans chaque collectivité (exemple passage au temps minimum)*

- ↪ **Questions diverses**

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

# COURRIER MODÈLE



## FORCE OUVRIERE

*Syndicat des communaux  
de la ville de Montreuil*

Montreuil, le 19 octobre 2009

**Madame Dominique VOYNET  
Maire de Montreuil,  
Hôtel de Ville  
Place Jean-Jaurès  
93105 Montreuil CEDEX -**

**OBJET /** DEMANDE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

Madame la Maire,

Conformément à la loi n° 78-753 du 17 juil. 1978 qui précise que les collectivités sont tenues de communiquer les documents à caractère administratif dont elles sont les auteurs à toute personne qui en fait la demande et que cet accès est la règle et la non communication l'exception, nous avons l'honneur de vous demander la communication des documents (*délibérations municipales, notes de services, procès verbaux instances paritaires, etc...*) fixant :

- ✉ Les modalités et les critères d'attribution des régimes indemnitaires, primes et indemnités des agents de notre collectivité
- ✉ Les règles relatives à la définition, à la durée et à l'organisation du temps de travail de vous s agents
- ✉ Les règles et modalités concernant l'intégralité des congés (congés annuels, journées du maire, RTT, ATT, événements familiaux, maladie, heures supplémentaires, congés bonifiés, jours de formation - préparation concours, jours de médaille, etc... )
- ✉ La procédure de notation (évaluation)
- ✉ La mise en place de l'action sociale et les prestations offertes aux agents de notre collectivité que ce soit directement par la Mairie ou par le comité d'oeuvres sociales

Dans l'attente d'une réponse de votre part et vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette demande, je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'expression de mon entière considération.

**Remonter au sommaire** [cliquez ici](#)

# RÉSOLUTION CCN

## Comité Confédéral National de la CGT-Force Ouvrière

### RÉSOLUTION

Paris les 8 & 9 octobre 2009

Réuni les 8 et 9 octobre 2009 à Paris, le Comité Confédéral National de la CGT-Force Ouvrière réaffirme son profond attachement à l'indépendance du syndicat qui est à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action.

Le CCN rappelle que l'action commune n'est pas une fin en soi mais un moyen permettant de créer un véritable rapport de force face au patronat et aux pouvoirs publics afin de faire aboutir les légitimes revendications des travailleurs. Par conséquent, le CCN rejette toute forme de syndicalisme rassemblé qui ne vise qu'à interdire le pluralisme, donc la démocratie et à étouffer la voix du véritable syndicalisme libre et indépendant incarné en France par la CGT-Force Ouvrière.

#### Situation économique

Le CCN réaffirme que la crise qui frappait l'économie mondiale bien avant la crise financière n'est pas qu'une crise financière mais bien le produit du système capitaliste. En France, alors que les plans de soutien aux banques, au secteur automobile, etc. se multiplient, la situation ne cesse de se dégrader pour le monde du travail.

A ce titre, le CCN revendique, plus que jamais, une véritable politique de relance de la consommation par l'augmentation générale des salaires, des retraites, des pensions, de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, ainsi qu'une revalorisation de 15% du SMIC et des minima sociaux.

Le CCN exige que l'Etat respecte de plein droit la parole donnée concernant les accords signés en Outre-mer entre autre sur les salaires.

Il met en garde les pouvoirs publics contre toute volonté de réduire l'endettement en sacrifiant les dépenses publiques et sociales. Alors qu'un nombre croissant de salariés, de retraités et de chômeurs souffre de la crise, le CCN estime que le gouvernement n'a pas pris les mesures qui s'imposaient sur la réglementation des activités financières et bancaires. Le CCN exige l'interdiction des profits scandaleux de la spéculation financière et réclame la taxation des transactions financières.

Pour le CCN, face à une crise mondiale, la réponse doit aussi être internationale. Ainsi, le CCN revendique des politiques économiques créatrices d'emplois productifs respectant les normes internationales de l'OIT. Cela demanderait une politique coordonnée au plan international redistribuant les richesses vers les travailleurs (maintien des services publics, renforcement de la protection sociale, augmentation des salaires).

A cet effet, le CCN estime que les questions essentielles, à l'origine de la crise, telles que la répartition des richesses, la réglementation des activités financières, la monnaie, le respect indispensable des normes internationales du travail, n'ont pas fait l'objet au G20 de Pittsburgh de décisions contraignantes seules à même de pouvoir sortir durablement de la crise. Qui plus est, la politique budgétaire annoncée pour 2010 s'avère généreuse pour le capital et les entreprises, restrictive pour les travailleurs et les citoyens.

#### Fiscalité

Alors que l'on constate l'incohérence et les choix injustes de la politique du gouvernement en matière fiscale, qu'il s'agisse de la taxe professionnelle, du scandale du détournement de la baisse de la TVA dans la restauration ou des ambiguïtés de la mise en place de la taxe carbone, le CCN, dans cette situation économique et sociale, estime que la question d'une véritable réforme fiscale alliant justice sociale et redistribution est indispensable.

Le CCN rappelle son attachement à la croissance économique et à sa redistribution, conditions du progrès social.

A cet égard, si le CCN soutient la nécessité de préserver l'environnement, il estime qu'une hausse des taxes sur l'énergie n'est pas acceptable dans la mesure où elle frappe principalement les salariés.

Par conséquent, le CCN revendique la généralisation d'un chèque transport obligatoire payé par l'employeur afin de compenser l'augmentation du prix des carburants qui frappe les travailleurs devant utiliser leur véhicule personnel faute de transports collectifs. Le CCN juge par ailleurs inacceptable la compensation qui s'opérerait par une réduction de l'impôt sur le revenu.

A cet effet, le CCN exige la suppression du bouclier fiscal ainsi que la réhabilitation de l'impôt sur le revenu en renforçant la progressivité. Il considère ainsi que l'impôt sur le revenu doit redevenir l'instrument majeur d'une politique fiscale basée sur l'égalité républicaine et la justice sociale.

Emploi - travail

Alors que le nombre de chômeurs risque d'augmenter de près de 800 000 sur un an, le CCN réaffirme sa détermination à lutter contre les conséquences pour les travailleurs de la dégradation de l'emploi.

Le CCN condamne les stratégies d'entreprises entraînant des plans de licenciement multiples jetant des milliers de salariés dans la précarité. Il rappelle son exigence de mise en place d'une véritable politique industrielle permettant le maintien des emplois existants et la création de nouveaux emplois.

Il revendique l'arrêt des licenciements et le remplacement de l'ensemble des postes de fonctionnaires partant en retraite.

Il revendique également :

La remise en place de l'autorisation administrative de licenciement ;

Le conditionnement des aides publiques par des engagements écrits en termes de maintien de l'emploi et de véritables accords de salaire ;

Un vrai emploi et un vrai salaire.

Par ailleurs, le CCN exige une véritable négociation sur les relations entre donneurs d'ordre et les sous-traitants.

Concernant le régime paritaire d'assurance chômage qui a été créé et remplit cette mission depuis 50 ans, les faits confirment avec force le bien-fondé de l'opposition de la CGT-Force Ouvrière à la fusion ANPE/ASSEDIC sous l'égide du gouvernement. Face aux conséquences graves tant pour les chômeurs que pour les personnels du processus de fusion, le CCN revendique des recrutements en CDI et le report de la mise en place des sites mixtes.

Le CCN appuie fortement ses demandes, il rappelle son attachement à la séparation indemnisation-placement des chômeurs, qui participe du maintien et de l'exercice de droits démocratiques. Il condamne les externalisations d'activités, notamment le placement de 320 000 chômeurs par des organismes privés.

Le CCN demande le rétablissement définitif de l'allocation équivalent retraite (AER) qui permet à des chômeurs en fin de droit et dans l'attente de liquider leur retraite à taux plein, d'améliorer leur revenu de remplacement.

Il revendique également une amélioration de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) en élargissant ses conditions d'accès et en augmentant son indemnisation.

Alors que le chômage des jeunes a augmenté de 50 % en un an, le CCN revendique la mise en place d'une allocation d'insertion pour les jeunes de moins de 25 ans ainsi qu'une allocation jeune salarié (AJS) permettant à un jeune entrant dans l'emploi de faire face à des frais d'installation : de logement, d'habillement et d'outil de travail.

Alors que de nombreux travailleurs dit seniors sont licenciés, le CCN demande la remise en place de préretraites-FNE, le rétablissement de l'ARPE, la prise en compte des métiers pénibles dans le cadre de la cessation anticipée d'activité et la création d'une allocation de solidarité intergénérationnelle (ASI) permettant à un senior d'assurer une fonction tutorale tout en réduisant progressivement son temps de travail jusqu'à l'âge de la retraite.

De même, le CCN exige l'abrogation de la loi TEPA sur les heures supplémentaires.

Le CCN demande l'abrogation de la loi du 10 août 2009 sur le travail du dimanche qui ne fait que légaliser des ouvertures dominicales jusque là pratiquées illégalement. Cette extension ne visant, à terme, qu'à généraliser le travail du dimanche à l'ensemble des secteurs d'activité qu'ils soient privés ou publics.

Pour le CCN, ce texte est porteur d'injustices sociales et économiques et ne fera qu'accroître la pression sur des salariés déjà touchés par la précarité. Le CCN demande à toutes les structures de la CGT-Force Ouvrière de rester mobilisées afin de combattre cette banalisation du travail du dimanche et d'aider les syndicats qui vont être confrontés à ce nouveau dispositif, en ayant pour premier objectif de faire respecter le principe d'égalité de rémunération entre les salariés.

Le CCN condamne : L'extension du recours à l'intérim aux CDD;

La précarisation de l'emploi, notamment les plus jeunes, qui se trouvent de ce fait exclus du droit du travail, des droits aux prestations sociales.

A ce titre, il invite les syndicats à s'investir auprès de ces salariés en revendiquant leur intégration dans les effectifs en CDI, ce qui passe également par leur syndicalisation.

#### Liberté syndicale

Le CCN confirme sa condamnation de la loi du 20 août 2008 qui est une atteinte à la liberté syndicale et de négociation, ainsi qu'à la hiérarchie des normes, bases de notre édifice républicain en matière sociale. Il demande l'abrogation de cette loi liberticide et anti-démocratique. Le CCN s'oppose au projet de loi portant « rénovation du dialogue social dans la fonction publique » transposition de la loi du 20 août 2008.

Le CCN revendique le rétablissement de la libre désignation des délégués syndicaux par les organisations syndicales, la liberté de négocier, de contracter et de revendiquer. Il mandate le bureau confédéral pour toute initiative y compris juridique pour défendre les libertés fondamentales et prendre contact en ce sens avec les confédérations non signataires de la position commune.

Le CCN rappelle que la branche constitue le niveau de négociation privilégié qui garantit l'égalité entre tous les salariés d'un même secteur d'activité. Le CCN s'oppose ainsi à toute remise en cause des conventions collectives nationales.

Il dénonce la collusion du gouvernement avec les signataires de la position commune qui, sous la pression, refuse au niveau des branches des dispositions favorables à la représentation des salariés.

Le CCN invite tous ses syndicats, dans le cadre du principe de faveur, à négocier des accords collectifs pour introduire des dispositions plus favorables que celles prévues par la loi.

Le CCN considère que le recueil des résultats des élections professionnelles, nécessaire à la reconnaissance en 2013 de la représentativité nationale interprofessionnelle et de branche, appelle à une vigilance accrue de la part de ses militants. Il invite fortement ses militants à faire du développement de leur structure un enjeu central.

Le CCN dénonce les tentatives d'intégration des syndicats par le biais de démarches de type RSE (responsabilité sociale des entreprises), de professionnalisation des militants, etc.

Le CCN constate une forte augmentation du classement sans suite de plaintes pour délit d'entrave à l'exercice du droit syndical. Le CCN condamne et combattra les multiplications de licenciements des salariés protégés et des militants syndicaux.

#### Fonction publique et entreprises publiques

Le CCN constate que la mise en œuvre de la RGPP et de la réforme de l'administration territoriale de la fonction publique constitue une véritable entreprise de démantèlement des services publics et de la fonction publique. Le CCN demande l'abandon de ces contre-réformes.

Le CCN condamne la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels des fonctionnaires qui porte atteinte au principe républicain de neutralité et de continuité du service public, quel que soit le pouvoir en place, garantissant le service rendu aux citoyens. Pour le CCN, ce texte attaque délibérément le statut de la fonction publique avec l'introduction du licenciement suite à la suppression de postes et de missions, par la restructuration de services, ainsi que la mise en place des emplois à temps non complet et le recours à l'intérim.

Le CCN demande l'abrogation de cette loi. Il demande l'arrêt de la RGPP qui conduit à fragiliser ou remettre en cause le service public républicain en supprimant des missions de service public, en démantelant son organisation, et en détruisant également, les emplois, les statuts des fonctionnaires et l'égalité des droits des citoyens.

Le CCN s'oppose au projet de loi Balladur-Marleix de réforme territoriale qui est l'expression de la RGPP sur les



collectivités territoriales et qui met en cause le maillage des services publics et de leurs personnels notamment avec la suppression du département.

Le budget 2010 poursuit les suppressions massives de postes (34 000). Près de 100 000 postes ont été supprimés en 3 ans. Le CCN exige l'arrêt des suppressions de postes dans la fonction publique. Le CCN affirme que tout doit être mis en œuvre pour que soit garantie l'unité de la fonction publique républicaine qui repose en particulier sur la défense de la valeur unique du point d'indice. Le CCN condamne le projet de loi sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique. Ce projet, destructeur du statut général de la fonction publique est directement issu des accords de Bercy de juin 2008 que FORCE OUVRIERE n'a pas signé.

Il s'oppose à la mise en œuvre de la loi HPST qui, en voulant gérer l'hôpital public comme une entreprise privée, veut rentabiliser la santé au détriment des malades et des agents hospitaliers. Il refuse également le changement de statut de la Poste, première étape de sa privatisation. Le CCN exige, en outre, de l'Etat le financement des missions de service public assurées par l'entreprise publique.

Attentif à ce qui se passe dans les services publics, le CCN condamne les restructurations des entreprises publiques qui n'ont pour but que leur libéralisation conformément aux directives de l'union européenne au nom du dogme libéral.

### Protection sociale

Le CCN rejette par avance toute initiative tendant à reporter l'âge légal de la retraite et met solennellement en garde les pouvoirs publics et les représentants patronaux sur la tentation d'une réforme globale du système en 2010 qui ne saurait répondre aux enjeux financiers et à la pérennité de notre système de retraite par répartition.

Il refuse par avance la mise en place d'un étage supplémentaire par capitalisation à caractère obligatoire.

En outre le CCN condamne toutes les formes de destruction de droits tels que la suppression de l'Indemnité Temporaire de Retraite (ITR) en Outre-mer.

Fort des revendications arrêtées lors du 21ème Congrès confédéral, le CCN réaffirme que le financement de nos retraites est compatible avec ses règles, son architecture et ses mécanismes de solidarité actuels et revendique notamment l'augmentation des salaires, la compensation intégrale des exonérations et l'affectation des ressources nouvelles issues d'un meilleur partage des richesses, d'un élargissement de l'assiette des cotisations et d'un abondement plus important du Fonds de réserve des retraites.

Dans ce cadre, le CCN confirme ses revendications :

Le rétablissement des 40 annuités pour le taux plein, préparant le retour à 37,5 ans pour tous, public-privé;

Le maintien du droit au départ en retraite à 60 ans et des droits statutaires dans le service public;

Le retour au calcul sur les dix meilleures années pour le secteur privé et le maintien des six derniers mois pour le secteur public;

Le maintien de l'AGFF;

L'indexation des pensions sur les salaires.

Le CCN condamne la proposition d'un « Grenelle des retraites », qui aurait pour conséquence de faire exploser nos régimes de retraites basés sur la solidarité intergénérationnelle.

C'est pourquoi, à ce stade de l'élaboration du PLFSS 2010, le CCN enregistre favorablement les modalités retenues pour répondre à la nécessité d'égalité de traitement des hommes et des femmes en matière d'attribution des majorations de durée d'assurance (MDA). Toutefois il demeure vigilant et exige que tout soit mis en œuvre pour préserver la MDA au profit des femmes salariées.

Pour le CCN, cette exigence s'inscrit donc dans le respect de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes qui participent à l'égalité professionnelle pour tous. A cet effet, le CCN rappelle ainsi sa position en faveur du strict respect des obligations légales en matière d'égalité homme/femme.

Concernant l'assurance maladie, le CCN rappelle son opposition à la loi HPST qui, à travers la mise en place des ARS, consacre l'étatisation de la gestion des régimes de base et prive les salariés du droit de gestion de leur salaire différé.

Le CCN s'oppose à la généralisation du contrôle des arrêts maladie par des médecins mandatés par l'employeur et

considère que l'accroissement des indemnités journalières trouve sa source dans la détérioration des conditions de travail.

Pour le CCN, les malades ne doivent pas payer la crise et il s'oppose fermement à toute mesure de hausse du forfait hospitalier et de baisse de remboursement du médicament. En outre, le CCN s'oppose également à toute fiscalisation des indemnités journalières d'accident du travail alors qu'elles visent à réparer le préjudice subi par le salarié du fait de son inactivité forcée.

Concernant la branche du recouvrement, le CCN dénonce la volonté de régionalisation du réseau des URSSAF. Par ailleurs, au-delà de la compensation intégrale des exonérations de cotisations que la CGT-Force Ouvrière continue d'exiger, le CCN revendique une véritable remise à plat de ces mesures qui n'ont pas prouvé leur efficacité en terme d'emploi et ont contribué à l'appauvrissement de la protection sociale.

---

Pour le CCN, seule l'expression, libre, indépendante et déterminée du rapport de force est à même de faire aboutir les revendications légitimes des travailleurs. C'est pourquoi, la CGT-Force Ouvrière ne s'inscrit pas dans des actions ambiguës de canalisation des travailleurs visant à répondre à des logiques d'appareil et d'institutionnalisation du syndicalisme.

Le CCN réaffirme que la CGT-Force Ouvrière, sans confondre action commune et unicité syndicale est prête à s'inscrire pleinement dans une action interprofessionnelle déterminée, ce qui devrait dans un premier temps prendre la forme d'un appel préparé et commun à 24 heures de grève interprofessionnelle. A cet effet, le CCN donne mandat au bureau confédéral et à la commission exécutive pour prendre toutes les initiatives nécessaires en ce sens.

Le CCN apporte son soutien aux syndicats et aux travailleurs du secteur public confrontés à des contre-réformes et à ceux du privé qui se battent tous les jours contre la dégradation de leurs conditions de travail, les restructurations, les licenciements qui s'amplifient et aboutissent de plus en plus à des fermetures d'entreprises.

Le CCN appelle tous les travailleurs attachés à la liberté et à l'indépendance et déterminés à faire valoir leurs droits à rejoindre les rangs de la CGT-Force Ouvrière.

Adoptée à la majorité avec 6 contres et 2 abstentions

Paris, le 9 octobre 2009

**Remonter au sommaire** [cliquez ici](#)

# TRACT MODÈLE

## POUR FO LA SOLUTION

### C'EST LA GREVE !

Dans le contexte du moment analysé par certains commentateurs comme une renaissance des divisions syndicales imputables à FO **il n'est pas inutile de mettre les points sur les i ! !**

Nos camarades dirigeants de la CGT et de la CFDT ont aussi cette fâcheuse tendance à considérer qu'à partir du moment où l'on a des différences d'appréciation sur leur comportement et leur stratégie l'on est obligatoirement des diviseurs.

Pour FO, le syndicalisme rassemblé, ne se fait pas sur ce que la CGT et la CFDT ou d'autres syndicats décident et ce sur quoi les autres doivent s'aligner. Ce n'est pas notre conception de la démocratie et de l'action nécessairement collective qui doit s'imposer.

FO n'a pas la culture de l'isolationnisme pour soi-disant exister. Ces concepts sont d'un autre âge.

Dans tous les secteurs, l'action journalière des syndicats FO est d'agir ensemble pour défendre les salariés. Cela se vérifie tous les jours.

FO service public 93 estime qu'il est utile de se retourner sur les mois qui viennent de s'écouler et d'en tirer certaines conclusions.

Dans un contexte social tendu, on a vu apparaître une soi-disant « crise économique » durable, désastreuse sur le plan de l'emploi et des revenus des ménages.

Le premier semestre a connu une mobilisation revendicative rarement égalée, tant par sa durée et son ampleur. Malheureusement, mais c'était prévisible, avec l'échec de l'ultime journée programmée le 13 juin par la CGT et CFDT, après les élections européennes, le « feuilleton » s'est terminé en queue de poisson.

Est-ce que pour autant les problèmes sont réglés, le mécontentement a disparu, l'inquiétude sociale évanouie ?

A l'évidence NON !

- ↪ Travail du dimanche
- ↪ Baisse d'intérêt du livret A
- ↪ Hausse des prix de l'EDF
- ↪ Hausse des prix du carburant
- ↪ Hausse des prix de première nécessité
- ↪ Mise en place d'une taxe carbone
- ↪ Casse de la sécu et des systèmes de retraite
- ↪ Casse du statut de la fonction publique
- ↪ Suppressions massives de postes
- ↪ Et il y a quelques jours remis en cause de nos arrêts maladie

Ces différents éléments font mieux comprendre pourquoi FO a fait la proposition aux autres organisations d'arrêter les manifestations "saute-mouton" qui ne dérangent ni le Gouvernement, ni le Patronat.

OUI FO a raison de dire qu'il faut bloquer le pays par une grève interprofessionnelle seule solution au stade ou nous en sommes pour faire aboutir nos revendications.

La question qui se pose à nous : sommes-nous condamnés à nous entendre avec les autres syndicats, ou sommes-nous au contraire en capacité de sortir de l'intersyndicale ?

**Nous sommes tous d'accord pour :**

- ☞ Refuser des grèves « saute-mouton »
- ☞ Organiser une grève de 24 heures, massive et reconductible.

## **Alors soyons devant, les autres suivront**

FO service public 93 refuse de "balader" les travailleurs, comme cela a été le cas pour les retraites en 2003 avec les résultats que l'on connaît aujourd'hui.

FO service public 93 refuse de repartir pour des journées "saute-moutons", qui conduiront juste à ce que l'on se retrouve après chaque manifestation, pour fixer une nouvelle date.

FO service public 93 refuse les manifestations les week-ends ou jours fériés, qui ressemblent à une balade dominicale et pénalisent nos familles

FO service public 93 refuse de s'associer à de telles actions qui ne sont qu'un leurre pour les travailleurs

FO service public 93 s'inquiète de la poursuite de ce mode d'actions à répétition, sans le moindre appel à la grève et du positionnement des dirigeants des autres organisations syndicales qui refusent la proposition de notre Confédération d'une grève franche et nette de 24h00, seule action efficace.

Cherche-t-on à lanterner les salariés, à les décourager ?

Pendant ce temps, les coups continuent à pleuvoir et s'accroissent.

FO service public 93, comme la Confédération FO, refuse cette logique qui laisse le champ libre au gouvernement et au patronat. Il n'en est pas parti prenante.

**Personne ne saurait accuser Force Ouvrière de division. FO service public 93 estime, cependant que l'unité ne peut se faire que sur des revendications claires :**

- ☞ Augmentation générale des salaires : 200 € pour tous, revalorisation de 15% du SMIC.
- ☞ Arrêt des licenciements et suppression de poste (35 000 dans la fonction publique)
- ☞ Défense des services publics et renationalisation de ceux déjà privatisés.
- ☞ Non à la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).

**FO service public 93 en appelle à tous, aux militants, aux salariés :  
avec l'unité sur des revendications claires, par la grève jusqu'à satisfaction, on peut faire  
reculer le gouvernement...**

**Remonter au sommaire [cliquez ici](#)**

# CONFERENCE DES GD

Conférence Nationale  
des Groupements Départementaux  
des Services Publics et des Services de Santé

Du 13 au 15 Octobre 2009  
à Dinard

Mardi 13 octobre 2009

Personnes présentes à la Tribune :

**Didier Rosez** – Secrétaire Général de la Fédération des Services Publics et des Services de Santé

**Didier Bernus** – Secrétaire Général Adjoint de la Fédération des Services Publics et des Services de Santé

**Luc Delrue** – Secrétaire Fédéral des Services de Santé

**Denis Basset** – Secrétaire Fédéral des Services de Santé

**Fernand Brun** – Secrétaire Fédéral des Services de Santé

**Didier Pirot** – Secrétaire Fédéral des Services Publics

**Sylvian Lescure** – Secrétaire Fédéral des Services Publics

**Yves Kottelat** – Trésorier de la Fédération des Services Publics et des Services de Santé

**Jean Yves Daviaud** – Conseiller Technique FO SPS

Réunion plénière (public et santé) - Début des travaux à 14h00

## **Intervention de Didier Pirot – Secrétaire Fédéral des services publics**

Présentation de Dinard

## **Intervention de Marc Paillardon – Secrétaire Régional BRETAGNE Branche Santé**

Présentation de la Région Bretagne

## **Intervention du Monsieur Vallet - Maire de Dinard**

Intervention autour de l'importance de la protection de l'outil de travail et la protection des travailleurs dans un climat social difficile

## **Intervention de Joël Josselin – Secrétaire de l'UD FO d'Ile et Vilaine (35)**

## **Intervention de Didier Rosez – Secrétaire Général de la Fédération des Services publics et des Services de Santé**

La crise pourrait anéantir une année de richesse mondiale (PIB mondial). La crise n'est pas derrière nous contrairement à ce que disent les économistes. Et ce sont les travailleurs qui vont payer cette crise.

La banque Centrale Européenne a baissé les taux intérêt accordant 1% pour les prêts aux banques françaises. Devions nous sauver les banques ?

Aide aux entreprises importantes – banques payent les pertes éventuelles. Les créanciers étant les assureurs, les fonds de pensions.

*Il ne reste plus qu'aux contribuables de payer la facture. Il y a un désengagement de l'état en matière de services publics.*

Les banques agissent dans leurs propres intérêts. Ne pas confondre sauvetage des banquiers et de ses actionnaires et sauvetage des banques. Le sauvetage des banques n'empêche pas l'expulsion locataire.

**L'Etat doit être un régulateur de la crise et pas dogmatique.**

### **Loi TEPA (Pouvoir achat)**

La fédération considère cette Loi comme inadmissible. Jouir de ses biens propres est une liberté républicaine cependant ceux qui s'abrite derrière le bouclier fiscal en sont exonérés (protéger d'un surplus d'imposition CCG/RDS). Voilà pourquoi cela est intolérable.

La part des entreprises passe de 57% à 27% alors que celle des ménages passe de 49% à 73%.

L'Etat ferme les robinets de l'aide financière concernant les collectivités locales.

En 2010 – 34000 suppressions de postes dans la Fonction publique d'Etat.

Les licenciements s'effectuent à la chaîne.

### **Dossier de la Réductions Générales des Politiques Publiques (R.G.P.P.)**

Dans les collectivités territoriales les stagiaires sont remerciés – accord du Préfet – du fait que la collectivité n'est plus en mesure de payer.

Si on fait une comparaison avec le bouclier fiscal, on constate une iniquité manifeste.

La but de cette RGPP est la re-centralisation c'est-à-dire de confier les missions du secteur public (pour l'ensemble des fonctions publiques) au secteur privé.

### **Loi Hôpital Patient Santé Territoire (H.P.S.T.)**

Cette Loi correspond indéniablement à une logique financière mettant en partenariat Public et Privé. Cette Loi correspond à faire entrer le privé à l'Hôpital.

Notre système social a permis d'être un amortisseur de la crise que tous les pays reconnaissent (sécurité sociale, assurance chômage...) pourtant l'Etat progressivement veut tout démanteler.

**Il est important de se mobiliser pour défendre ce qui nous appartient : droit du travail, droit au repos, garantie du pouvoir d'achat, retraite ...**

Dans les annonces successives du gouvernement, on constate une profonde unité de réformes voulant démanteler tout ce qui a été mis en place depuis 1944. C'est le principe républicain qui est remis en cause systématiquement.

La politique de Woerth concernant les finances s'articulent autour :

- offrir un meilleur service public
- Diminution des dépenses publiques
- Meilleur salaire pour les agents

FORCE OUVRIERE n'a pas signé les *accords de Bercy*, contrairement à d'autres syndicats, le coup de pouce de pouvoir d'achat aux agents étant insuffisant. Augmentation du point étant seulement de **0,5% en juillet 2009 et de 0,3% en octobre 2009.**

### **Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (G.I.P.A.)**

Pourquoi la GIPA est un leurre ? Il n'y a que l'augmentation de la valeur du point d'indice qui augmentera le pouvoir d'achat des agents de l'ensemble de la fonction publique, la GIPA ne concernant qu'une minorité dont la GIPA est quoiqu'il en soit insuffisante. D'où l'importance de la revalorisation de certaines grilles de fonctionnaires et l'augmentation du point d'indice.

## L'intéressement collectif dans la fonction publique

Pourquoi FORCE OUVRIERE est contre le *rapport Diefenbacher* voulant mettre en place l'intéressement dans la fonction publique ?

L'intéressement est un système en place dans le secteur privé qui n'est absolument pas transposable dans la fonction publique. La logique du service publique n'étant pas de dégager de gains de productivité. Cette mise en place de prime au mérite n'a donc qu'une logique de dégraissage et de jouer sur les effectifs de la fonction publique.

C'est donc un outil de gestion supplémentaire à la RGPP et la Loi HPST. La logique économique primant sur la logique de soins.

## Retraite

2010 sera le temps de la décision pour le président de la République concernant le relèvement de la durée de cotisation.

Deux paramètres néanmoins qui ne sont pas cités :

- baisse du niveau des cotisations
- la capacité financière

Cela correspondra à un pourcentage fixe du dernier salaire.

Remise en cause de notre système par répartition , pot commun de fond qui baisse comme neige au soleil avec la crise actuelle.

Les périodes de chômage seront prises en compte et ne se calculeront plus sur les 25 meilleures années.

## Union des Départements et Régions

Cette nouvelle union a vu le jour au C.C.N. la semaine dernière. La nouvelle secrétaire générale est Martine Pollez.

## Obligations légales et comptables des syndicats

La *Loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale* et résultant de la position commune CGT – CFDT – MEDEF, a des conséquences importantes quant au mode de financement des syndicats.

Les organisations syndicales des salariés et patronales auront l'obligation d'établir des comptes annuels et de les publier.

Le code du travail modifié par la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 impose les modalités de mise en place des nouvelles dispositions en matière de trésorerie.

Si nous sommes toujours dans l'attente des dispositions réglementaires fixant les modalités précises de ces nouvelles règles qui nous sont imposées (un certain nombre de décrets devraient être publiés prochainement), nous souhaitons d'ores et déjà vous livrer quelques éléments d'informations :

- les structures dont les ressources **dépassent le seuil de 230 000 € à la clôture de l'exercice** auront l'obligation de désigner un commissaire au compte et un suppléant en vue de la certification de leur compte. Notre fédération est donc concernée.
- Pour les structures dont le seuil des ressources **sera inférieur à 230 000 €**, elles auront l'obligation de se soumettre aux dispositions comptables afférant aux organisations syndicales, à savoir : respect du plan comptable, comptabilité annuelle, comptabilité d'engagement...
- S'agissant de la « publicité » des comptes, pour les structures disposant de **ressources dépassant les 230 000 €**, elles auront l'obligation de procéder à une publication au journal officiel. (Le combat de la Confédération concernant cet aspect a été que même s'il y a publication des comptes, il n'y aura pas de retransmission à l'extérieur – Confirmation du trésorier de la Confédération)

- Pour celles disposant **de ressources comprises entre 23 000 € (ou peut être 15 000 €) et 230 000 €**, elles auront l'obligation de déposer leur compte auprès de la Direction Départementale du Travail.

Si ces différents seuils sont susceptibles d'évoluer, il est acquis que les fédérations et confédérations devront diffuser leur comptes :

- Pour l'exercice 2009 au 31 mars 2010
- Pour l'exercice 2010 au 31 mars 2011

**Le respect de ces nouvelles règles comptables, la certification et la publication nous sont imposées sous peine de perdre notre représentativité. A FORCE OUVRIERE, on défend nos revendications mais nous sommes également républicains et démocrates, il y a des Lois, on les respecte cependant cela ne nous empêche pas de les contester lorsqu'elles sont dangereuses devant le Parlement et le Gouvernement (dixit Didier Rosez).**

*Exposé par le trésorier de la confédération, des modalités de mise en place des nouvelles dispositions comptables, sous forme de diaporamas, à l'ensemble des secrétaires et trésoriers régionaux et départementaux.*

*La confédération va mettre à disposition des Unions Départementales des logiciels permettant de mieux appréhender les nouvelles modalités de trésorerie. Des stages de formations seront également délivrés prochainement.*

**MERCREDI 14 OCTOBRE 2009**

Réunion par Branche (services de santé) – Début des travaux 9h00

Personnes présentes à la Tribune :

**Didier Bernus** – Secrétaire Général de la Branche Santé

**Luc Delrue** – Secrétaire Fédéral des Services de Santé

**Denis Basset** – Secrétaire Fédéral des Services de Santé

**Fernand Brun** – Secrétaire Fédéral des Services de Santé

**Jean Claude Coquel** – Bureau Fédéral des Services de Santé

**Brigitte Fidry** – Bureau Fédéral des Services de Santé

**Marlène Puche** – Bureau Fédéral des Services de Santé

**Catherine Rochard** – Secrétaire Générale de l'Union Nationale de la Santé Privée

**Jean Yves Daviaud** – Conseiller Technique FO SPS

**Intervention de Jacques Duval - Secrétaire général du GD santé de l'Eure)**

Une des dernières intervention avant de prendre sa retraite  
Membres FORCE OUVRIERE à la MNH et au CGOS

**Intervention de Denis Basset – Fédéral branche santé**

La confédération lance une étude autour du logement décent.

FORCE OUVRIERE tient un stand au salon infirmier, à Versailles, qui se déroule en même temps que notre regroupement. Très forte mobilisation autour de l'ordre infirmier, appel national le 20 octobre 2009, initiative au niveau local (rencontre avec les autorités de tutelle, presse...), recenser les dossiers qui arrive aux agents...

**Ce mouvement prend de l'ampleur, il est important de maintenir l'action.**

**Intervention de Didier Bernus – Secrétaire Général de la Branche Santé**



Le bureau Fédéral se félicite de cette cohésion, de l'importance de ce regroupement avec 80 Groupements Départementaux présents qui remplissent les conditions de représentation (contre 67 au dernier regroupement).

L'abrogation de la *Loi du 20 août 2008* est une exigence de FORCE OUVRIERE. Il est important de garder notre représentativité cela n'empêche pas de combattre de telle Loi n'ayant pour but que le recul de la liberté et la représentation syndicale.

Fernand Brun interviendra sur la rénovation du dialogue social. Actuellement en projet mais rien n'est arrêté. La loi aurait dû paraître cet été, mais les élus ne sont pas enclin à voir disparaître la parité. Le projet de Loi devrait être présenté devant l'assemblée nationale début 2010.

Vendredi prochain, une rencontre est prévue à Bercy. Importance de retours de la part des syndicats. Rappel sur les accords de Bercy que FO a refusé de signer.

Il est important de définir nos priorités, nos stratégies et de repartir de ce regroupement avec un dynamisme et un ordre de marche.

Concernant la situation des établissements de santé, il est primordial de prendre en compte que **500 000 salariés relèvent du secteur privé** et que **les établissements publics et privés sont confrontés aux mêmes difficultés**.

Concernant le fonctionnement des établissements, nous sommes dans la multiplication des plans de retours à l'équilibre.

Il est primordial que l'ensemble des syndicats puissent exposer leurs difficultés afin que la fédération puisse ensuite faire remonter auprès du ministère la réalité de terrain.

Les situations vécues dans son établissement ne sont malheureusement pas isolées et se retrouvent partout :

- pression sur le personnel
- Organisation du travail en 12 heures qui se généralise (soit disant sur la base du volontariat !!!). Il est important que les salariés ne soient pas leurrés par les arguments qui consistent à leur promettre plus de temps de loisirs. Car il ne faut pas se cacher les yeux, beaucoup de salariés ont un deuxième travail afin d'avoir un salaire convenable à la fin du mois. Nous constatons une augmentation constante des accidents du travail.  
*Il est sûr que 2 équipes en 12 heures sont plus rentables pour les directions que 3 équipes en 8 heures !!!*
- Fermetures des services : conséquences pour les patients, absence de soins, difficultés dans les prises de rendez vous (délai d'attente)...
- ...

**La question de pression budgétaire et de la tarification hospitalière ont une conséquence directe sur les agents, sur la qualité des soins, sur la qualité de l'accueil. La question sous le financement est de torpiller, ni plus, ni moins, le service public !**

Pourquoi une réunion avec les CHU au mois d'octobre 2009 ?

Les CHU représentent 30 % des effectifs hospitaliers ce qui nous donne une vision la plus exacte et complète possible de l'ensemble des établissements de santé.

- Constatation de plans sociaux déguisés
- Raisons purement économique
- Salariés qui portent le chapeau

La fédération va faire paraître une carte nationale mettant en évidence la situation des CHU

**Le danger correspond à la remise en cause systématique de notre statut. Pourtant, il est la garantie, pour tous les agents, de niveau identique sur un même territoire (même rémunération pour un même travail).**

- Les avancements de carrière : durée minimum d'avancement est amené à former l'exception.
- Augmentation considérable de recours aux contractuels (20% des effectifs dans la FPH) – 160 000 agents contractuels / les 800 000 de la FPH.

- Arrêt des titularisations.

**Il est primordial d'aller chercher les informations – On ne nous dit pas tout et lorsqu'on les découvre, il est bien souvent trop tard !!! Il faut se bagarrer pour faire appliquer les dispositions statutaires.**

Actuellement, l'Etat est dans une logique de privatisation (Logement social, La poste, France Télécom...)

**Dans le secteur privé, la situation est identique, l'Etat tente de mettre à mal les conventions collectives et par extension les droits des salariés.**

Le travail syndical est essentiel et primordial. On remarque d'ailleurs une différence pour les salariés dans les institutions avec ou sans présence syndical. Données à ne pas négliger. D'où l'importance d'éduquer les militants afin qu'ils se perfectionnent dans leur travail syndical. La formation statutaire est primordiale.

**FORCE OUVRIERE ne confond pas revendications et négociations ouvertes. Le cahier revendicatif est complet cependant il n'y a pas automatiquement une ouverture de négociation.**

Les accords de Bercy en Février 2008 ont eu une conséquence sur la rémunération :

- G.I.P.A. (contester pas FO car celle-ci ne doit pas remplacer l'augmentation de la valeur du point d'indice)
- Augmentation faible de la valeur du point...

**FO a refusé de les signer mais garde le droit d'entrée dans les négociations au grand désarroi de la CFDT qui refusait la représentation des syndicats non signataires.**

Reclassement en catégorie A pour les paramédicaux

Tous les paramédicaux seront reclassés en catégorie A avec des conditions meilleures (passage LMD) mais il est important de rester vigilant à la contre partie notamment concernant la retraite !!!

Catégorie C

Cette catégorie n'est absolument pas oubliée et la fédération est consciente que celle-ci est la catégorie la plus touchée en matière d'avancement et de traitement (attendre 4 ans pour gagner 3 points ce qui est inadmissible). Nous sommes conscients que les avancées obtenues ne sont pas suffisantes !

**Actuellement le gouvernement refuse d'engager des négociations concernant cette catégorie mais nous ne baissons pas les bras.**

Important d'intégrer le régime indemnitaire sur les grilles spécifiques lors d'un passage en catégorie B, par exemple pour le corps des aides soignants.

**FORCE OUVRIERE revendique toujours pour la reconnaissance d'un vrai salaire.**

La colère des collègues est importante cependant *il est difficile de transformer cette colère en rapport de force pour défendre l'hôpital public, le statut, les effectifs*. Pourtant celui-ci est primordial si l'on veut l'arrêt des suppressions de postes !!!

Que penser des intersyndicales ?

Il ne faut **pas confondre actions communes et unicité syndicale**. En effet, l'intersyndicale ne sert à rien si les revendications ne sont pas communes d'où l'importance de se mettre d'accord sur les modalités d'actions.

Appel du pied de Nadine Prigent (secrétaire Générale santé sociaux CGT) à la Fédération FORCE OUVRIERE qui ne s'associera qu'à la condition du respect de notre liberté d'expression !

Même si vous recourrez à l'intersyndicale dans vos établissements, il est important de diffuser des tracts avec les positions de FORCE OUVRIERE afin de montrer votre propre expression.

**La priorité est de rassembler les salariés pour la défense de leurs droits.**

## Loi H.P.S.T.

Cette Loi concrétise l'état de fait du passage du public au privé. Elle change la notion du service public.

Les Directeurs des A.R.S. sont recrutés et dont 20% viennent du secteur privé. Aucun passage devant la commissions paritaires des directeurs. Cela correspond à une mise à disposition du Centre National de Gestion.

**S'attaquer par le haut afin de mieux mettre à mal le bas !!!**

## **Intervention de Fernand Brun – Secrétaire fédéral branche santé**

Exposé sur le projet de Loi portant sur la rénovation du Dialogue social (Diaporama).

Les prochaines élections professionnelles se déroulerait, le même jour, pour l'ensemble des 3 fonctions publiques. Il est possible qu'elles ne se déroulent pas en 2011 et soient repoussées à 2013.

Le C.T.E. deviendra l'élément déterminant de la représentativité.

Création d'un Conseil Supérieur de la Fonction Publique (C.S.F.P.) qui aura pour but d'être consulté concernant les textes communs aux 3 fonctions publiques. Persistera un conseil supérieur par fonction publique mais jusqu'à quand ???

## **Parole aux Groupements Départementaux**

De nombreuses prises de paroles des GD (35 au total) dressant un tableau de la situation actuelle très critique :

- Conditions de travail n'ont jamais été aussi mauvaises
- Fusion et regroupement hospitalier
- Suppressions de poste
- Suspensions des primes statutaires lors d'absence maladie, maternité ...
- Agents ont peur et ont dû mal à se mobiliser, beaucoup d'individualisme
- De nombreux adhérents mais manque de militants
- ...

**Il est primordial de garder sa capacité d'indignation pour continuer et lutter**

## **Intervention de Luc Delrue – Secrétaire Fédéral branche santé**

### Les Personnes Agées

Notre pays connaît un retard considérable concernant la prise en charge des personnes âgées.

La tarification à l'activité qui existe en chirurgie, médecine va bientôt s'étendre à la psychiatrie. Le gouvernement souhaiterait également l'étendre aux maisons de retraite.

### La Psychiatrie

Le projet de Loi concernant le placement sans consentement et la réorganisation de la prise en charge psychiatrique qui devait être déposé, a pris du retard du fait des embouteillages causés par les nombreux projets. La fédération va pouvoir prendre le temps de l'étudier puisque le report est effectif pour 2010, voire à la fin de l'année.

Les personnes incarcérées (nommées D398) qui ont besoin d'être hospitalisées en H.O. sont nombreuses, d'ici 4 ans, seulement 700 places devraient être construites ce qui est insuffisant.

Il y a encore beaucoup de travail à faire dans ce secteur.

### La filière administrative

On ne discute plus des planchers – plafonds (début et fin de carrière)

Le fonctionnaire doit être plus longtemps à son poste de travail – Rallongement de la durée de carrière. Attention aux modifications, certaines sont intéressantes, d'autres moins.

Certains qui rentreraient avec le bac passerait en classe normale mais sur le même grade, un autre agent qui serait titulaire d'un bac +2 passerait à la classe supérieure.

**En arrière plan , un problème de fond important qui correspond à une différence de traitement pour la même fonction . Le statut ne doit il pas être le même pour tous !!!**

### Protocole Bertrand

Concernant les promus / promouvables

Le pourcentage n'est pas le même en fonction du grade (ex. pour les secrétaires médicales 6% de classe normale à classe supérieur et 7% de la classe supérieure à la classe exceptionnelle)

97% effectifs des secrétaires médicales remplissent les conditions et 90 % pour les adjoints des cadres. Quasiment 100% sont en attente de leur promotion.

### Les Paramédicaux

350 000 dans la FPH. Négociation sur le cadre global. Revendication sur la LMD depuis 2006, conclu en avril 2009. FO est très largement impliqué et a été moteur entre novembre 2008 et avril 2009. Après la 1ere phase, négociation spécifique sur la reclassification en catégorie A. FO ne reviendra pas sur la catégorie active.

### L'ordre infirmier

Il y a eu un recul de la date butoir. L'ordre infirmier est aux abois. Il faut continuer à faire signer la pétition qui dépasse les 25000 signatures.

Néanmoins les collègues aides soignants et ASH ne sont pas laissées sur le bord de la route. FO va profiter pour enclencher des négociations sur les A.S. car 40% sont titulaires du baccalauréat et 60% de diplômes supérieurs. Ce sont des salariés qui ont envie d'évoluer.

**La revendication de FORCE OUVRIERE est le passage en catégorie B pour les aides soignants.**

### **Clôture de la journée par Didier Bernus – Secrétaire Général de la Branche Santé**

Le salaire est une question primordiale donc la revendication pour FORCE OUVRIERE est

**La revalorisation de 44 points d'indice pour le public et 200 € pour tous dans le privé.**

FORCE OUVRIERE est contre l'intéressement. Les travailleurs n'ont pas à s'opposer les uns aux autres.  
**Travaillons à l'unification !!!.**

Nous sommes la seule organisation syndicales a constamment faire des courriers au ministère sur notre cahier revendicatif. Et personne n'est oublié !!!

Il y a une augmentation de 2,8% au niveau assurance maladie et nous constatons une fragilité de l'état des collègues : collègues cassés, baisse des effectifs, conditions de travail de plus en plus intolérables...

**Si on ne se bat pas , on ne gagnera pas !!!**

**FORCE OUVRIERE est pour la préservation de l'outil de travail.**

**JEUDI 15 OCTOBRE 2009**

Information sur la G.M.F. (diaporama)

Compte rendu par branche

Clôture des travaux

**Remonter au sommaire** [cliquez ici](#)

# PM EN GRÈVE

---

## La police municipale de Bordeaux en grève

La police municipale de Bordeaux était en grève le 8 octobre à l'appel des syndicats dont FO qui revendiquent de meilleures conditions de travail et de salaire.

Plusieurs dizaines de policiers en uniforme ont passé la journée à manifester devant l'hôtel de ville, dans des concerts de sifflets.

Des négociations qui ont lieu le 8 octobre au matin n'ont pas abouti, et la grève a été reconduite en assemblée générale.

Le mouvement est suivi par 80 à 90%, des personnels. C'est la première fois qu'un tel mouvement a lieu dans la police municipale de Bordeaux, composée de 160 agents.

Ils réclament "une reconnaissance de la pénibilité de leur travail, un régime de primes (110 euros par mois) pour compenser la suppression des heures supplémentaires, et de l'embauche".

Ils se plaignent du "manque de considération des policiers municipaux".

## **Fin de la grève des policiers municipaux (33)**

Les policiers municipaux de Bordeaux ont accepté les propositions de la mairie et levé la grève.

**Ils ont mis un terme à la grève mercredi à la suite d'un accord avec la mairie sur leurs conditions de rémunération et de travail, notamment les astreintes. Ils ont obtenu cinq jours de repos supplémentaires pour reconnaissance de la pénibilité, 110 euros de primes par mois mais pas d'embauche, selon FO.**

**Remonter au sommaire** [cliquez ici](#)

---

---

# NOUVEAU FICHIER !!

---

## Communiqué du mardi 20 octobre 2009

### Fichage : l'activité syndicale à nouveau visée

La CGT-FO ne peut que marquer son inquiétude et sa protestation à la suite de la publication sans information préalable de deux décrets relatifs à la constitution de fichiers de police.

Outre le caractère arbitraire d'informations relatives aux personnes ainsi fichées, la CGT-FO dénonce que l'activité syndicale en particulier puisse faire l'objet de fichage parce que relevant, pour le gouvernement, de comportements incompatibles avec certains emplois participant à l'exercice des missions de souveraineté de l'Etat, ou relevant du domaine de la sécurité ou de la défense, des jeux, paris et courses, notamment.

FO note au passage que ces considérations visent explicitement autant des emplois publics que privés ce qui ouvre d'autant plus largement la possibilité de fichage ainsi un grand nombre de personnes parce qu'elles auraient à un moment ou un autre postulé à un emploi entrant dans le champ du décret.

FO considère aussi que la notion d'origine géographique réintroduit le risque d'un fichage ethnique.

# PRIME À LA BONNE SANTÉ

---

## Assiduité des fonctionnaires :

### FO dénonce une "prime à la bonne santé"

La "prime à l'assiduité des fonctionnaires" proposée par le président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale dans un rapport pour "optimiser la dépense publique", "jette l'opprobre sur les fonctionnaires", a déploré le 15 octobre FO, dénonçant "une prime à la bonne santé".

"Dans le même temps où l'on veut surtaxer les malades (forfait hospitalier, déremboursements, etc.), on gratifierait les bien portants" dans la fonction publique parce qu'ils sont moins souvent en arrêt-maladie, affirme le communiqué de FO, qui ne parle cependant pas de discrimination.

Le président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale Jean-Luc Warsmann (UMP) a proposé mercredi une série de 50 mesures d'économie, dans un rapport visant à "optimiser la dépense publique". La proposition 18 consiste à "mettre en oeuvre une incitation financière à l'assiduité dans la fonction publique" pour "chaque agent n'ayant bénéficié d'aucun arrêt de travail, afin de l'intéresser à sa propre assiduité".

"Cela n'existe nulle part, même pas dans le privé", a déclaré Anne Balthazar, secrétaire générale des fonctionnaires FO. Par ailleurs, "cette proposition jette l'opprobre sur les fonctionnaires, en laissant sous-entendre - une nouvelle fois, une fois de trop ? - que leurs arrêts de travail seraient de complaisance", affirme le communiqué de FO.

Avec l'AFP

# MALTRAITANCE AU TRAVAIL

---

## Communiqué

**vendredi 9 octobre 2009**

Souffrance au travail : le lancement d'un grand chantier

La confédération Force Ouvrière participait ce matin à la réunion exceptionnelle du Comité d'Orientation sur les Conditions de Travail présidée par le Ministre du travail M. Xavier Darcos. Force Ouvrière a approuvé l'organisation d'une réunion autour du sujet de la souffrance au travail, sujet qui marque l'actualité de façon macabre et qui nécessite un travail de fond.

Au cours de cette réunion, nous avons tenu à faire part au Ministre du travail de notre volonté de demander au MEDEF la signature d'un avenant à l'accord national interprofessionnel sur le stress au travail, avenant qui aurait pour objet d'ajouter l'obligation de négocier au niveau des branches professionnelles. Si l'action au niveau de l'entreprise est indispensable, il est important pour ces entreprises de disposer d'un socle commun, afin que, notamment, les TPE et les PME puissent disposer d'un point de départ et d'une matière qui les incitera à cadrer leur action.

Egalement, Force Ouvrière considère que les entreprises doivent, dans leurs relations avec leurs sous-traitants, montrer une réelle volonté de ne pas externaliser le problème des risques psychosociaux vers des prestataires plus exposés que jamais.

Par ailleurs Force Ouvrière prend acte de la volonté du Ministre de faire de l'Etat un élève exemplaire dans le traitement des risques psycho sociaux en appliquant l'ensemble des mesures nécessaires à la détection et à la prévention de ces risques aux salariés de la fonction publique, secteur où Force Ouvrière a aussi maintes fois attiré l'attention des pouvoirs publics sur la souffrance au travail.

**Remonter au sommaire** [cliquez ici](#)

---



# SANTÉ ET SÉCURITÉ

## LE POINT SUR LA NEGOCIATION SANTE SECURITE AU TRAVAIL

Une réunion de négociation s'est tenue le 28 septembre dernier, en présence du ministre de la Fonction publique Eric Woerth. Le ministre a indiqué dès l'ouverture qu'il retirait le volet « sécurisation de la gestion des congés pour raisons de santé ».

Ce volet comprend quatre propositions :

1. Etendre le bénéfice du maintien du demi-traitement à tous les cas d'attente d'une décision de l'administration à compter de l'expiration des droits statutaires à congé des agents.
2. Clarifier les règles de proratisation des primes pendant un congé de maladie
3. Rénover le dispositif de contrôle des arrêts de maladie en le rapprochant de celui en vigueur dans le secteur privé
4. Réaffirmer le principe du non cumul des jours ARTT pendant un congé de maladie.

M. Woerth a indiqué qu'en matière de contrôle des arrêts de travail il assumerait sa responsabilité d'employeur dans un autre cadre.

FO s'est dite satisfaite du retrait des points 2, 3 et 4, en réaffirmant notre opposition à l'instauration du dispositif du secteur privé en matière de délégation du contrôle. Mais nous revendiquons le maintien de la 1ère proposition de garantie du demi-traitement quelle que soit la décision finale de l'administration.

Nous avons rappelé que FO ne cautionnait pas la future loi sur le dialogue social dans la Fonction publique. Nous avons pris acte de l'avancée considérable du document de négociation, en volume et en contenu. Le texte a été étoffé, précisé, les objectifs, les moyens réglementaires, les indicateurs et les calendriers de mise en oeuvre sont désormais inscrits.

De nombreuses revendications de FO trouvent une réponse qui va dans le bon sens.

En revanche l'insertion des plateformes interministérielles régionales d'appui à la GRH ne nous convient pas. Ces plateformes sont liées à la mise en oeuvre de la Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RÉATE) que nous condamnons. De plus, tous les ministères ne sont pas dans le ressort de ces plateformes (Finances etc.), il n'est pas question de les y faire rentrer par ce biais.

FO refuse que ces plateformes conduisent à l'intégration, à la mutualisation forcée, et qu'elles soient une hiérarchie ou une autorité supplémentaire sur les ministères en matière d'hygiène et de sécurité.

FO a continué à réclamer l'inscription du principe général de responsabilité en matière d'hygiène et de sécurité, qui incombe à l'employeur. La responsabilité de l'employeur doit être réaffirmée explicitement dans le futur texte. Celui-ci ne doit pas permettre l'interprétation d'un quelconque partage de responsabilité avec les membres du CHS.

FO a exprimé à nouveau sa revendication concernant la préservation des politiques et des organisations ministérielles, afin notamment d'éviter de tirer vers le bas certains secteurs plus en avance sur tel ou tel point (Fonction publique hospitalière, ministère de la Défense, ministères de Bercy, Equipement, la Poste etc.).

Au-delà, pour FO le texte interministériel doit servir de base à des discussions ministérielles et/ou sectorielles, susceptibles d'améliorer ce qui peut être considéré comme une base commune. FO demande un engagement en ce sens.

Sur la formation des membres des CHS, FO a estimé que les choses restaient encore à préciser. FO demande en effet que la formation des membres syndicaux des CHS, à l'instar de ce qui se pratique à la Fonction publique Hospitalière et au Ministère de la Défense, puisse être déléguée à tout centre de formation agréé, y compris et notamment ceux des organisations syndicales. L'agent doit pouvoir choisir l'organisme dans lequel il sera formé.

FO a demandé à l'administration d'expertiser la question du financement de cette formation.

En matière de désignation des membres des commissions de réforme, FO a indiqué que le sujet n'était pas mûr. FO demande qu'une expérimentation soit mise en oeuvre avant toute décision d'évolution.

**La négociation ultime aura lieu le mardi 27 octobre.**

**Entre Temps, deux groupes de travail se sont tenus afin de préciser et de pousser les thèmes des CHSCT, des acteurs et instances.**

**Un nouveau document de négociation devrait nous parvenir dans les prochains jours.**

**Remonter au sommaire** [cliquez ici](#)

